

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires;

A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAYAS-LAPITTE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Décembre 1875.

Chronique générale.

On lit dans la France :

« Nous croyons qu'un incident des plus intéressants et des plus significatifs va se produire dans le parti républicain. Un député, appartenant à l'une des fractions de la gauche, et qui a compromis la dignité de son mandat en même temps que l'attitude sage et correcte de son parti, va être publiquement désavoué.

« Cette exécution sera sans doute d'autant plus éclatante, que le député dont il s'agit aurait mis involontairement entre les mains du ministère, grâce au fait qu'on lui reproche, une arme dont M. le vice-président du conseil a su fort habilement user pour entraîner dans la séance d'hier les votes des plus hésitants, et dont il pourra bien user encore — si on le lui permet. »

Le *Moniteur universel* fait suivre cette note des réflexions suivantes :

« D'après les renseignements qui nous sont transmis et que nous enregistrons sous toutes réserves, cette note mystérieuse ferait allusion au fait suivant. Un député radical aurait cru pouvoir entrer en correspondance avec les déportés de Nouméa, et, dans une lettre qui aurait été saisie, il se trouve, assure-t-on, une phrase dont voici le sens, si non le texte :

« Quant aux membres de la commission » des grâces, ces misérables ont, à notre grand regret, des chances pour mourir » dans leur lit. »

« Il est facile de comprendre que, si cette lettre existe, elle n'est pas de nature à prédisposer le gouvernement, ni l'opinion publique, en faveur d'une proposition d'amnistie. »

Nous ne savons si la phrase citée par le *Moniteur* est exacte ; mais si elle est réellement écrite, le *Moniteur* a raison de dire que l'amnistie est fort douteuse, car on peut en induire que les membres de la commission des grâces sont signalés à la vengeance des hommes de la Commune.

Lundi a eu lieu à Montmartre une réunion d'ouvriers à laquelle assistaient M. Lockroy et plusieurs conseillers municipaux ; ils ont choisi comme candidat au Sénat, pour le département de la Seine, l'ouvrier Godfin.

Voici les observations dont l'*Union* a fait suivre la nouvelle lettre de M. de La Rochette, que nous avons publiée hier :

« La violence des attaques passionnées qui ont été dirigées contre l'honorable député de la Loire-Inférieure nous oblige à reproduire sa lettre, qui se présente à nous comme l'expression d'un droit que nous respectons toujours, aussi bien chez nos adversaires que chez nos amis, dont nous ne partageons pas toujours toutes les opinions, du droit de légitime défense.

« Mais, lorsque M. de La Rochette croit pouvoir inviter les royalistes des départements à suivre son exemple, nous devons déclarer hautement que son langage a un caractère absolument personnel, afin d'éviter les insinuations erronées de certains hommes qui, dans l'espérance de troubler et de diviser nos amis, s'efforcent de spéculer sur le dévouement incontesté et la vieille fidélité des députés royalistes, pour faire descendre la politique royale dans l'arène où ceux-ci combattent, suivant leurs propres inspirations.

« M. le comte de Chambord est au-dessus des luttes du Parlement ; il y est resté, et il y reste étranger.

« M. de La Rochette peut adresser une prière aux royalistes, il ne peut pas leur tracer une ligne de conduite, et il est le pre-

mier à le reconnaître, avec une entière sincérité.

« Nous ajoutons que M. de La Rochette, même au point de vue où il se place, nous paraît se tromper. Ce qui se fait dans le Parlement ne doit pas, et souvent ne peut pas servir de règle dans le pays.

« L'acte accompli par M. de La Rochette et plusieurs de nos amis a été, il le dit lui-même, une tactique parlementaire, et, comme tel, il ne touche point à la politique royale, qui, au contraire, dans la lutte électorale, en face du pays, doit tenir à honneur de ne point s'effacer devant des responsabilités personnelles et de s'affirmer avec énergie.

« Nous aurions eu quelques autres observations à formuler ; mais nous n'avons voulu nous arrêter qu'au seul point qui intéresse directement le parti royaliste. — *H. de Mayol de Lupé.* »

Dans le premier moment de l'effervescence électorale, les amis de M. Thiers voulaient faire de leur patron un candidat universel au Sénat ; ils avaient même déjà mis, comme on dit communément, les fers au feu, car cette candidature était officiellement acceptée par les comités républicains de Lille, de Dijon, de Mâcon, de Périgueux, de Rennes, de Verdun, de Belfort et de Paris. Mais, après mûre réflexion, après avoir pesé les petits avantages et les graves inconvénients de cette démonstration, il aurait été décidé que « le grand homme d'Etat » ne serait porté que dans ces deux derniers collèges. Toute autre candidature sera refusée.

Le *Temps* assure même que l'ancien président ne se laissera porter qu'à Belfort. Voici la note que ce journal publie à cet égard :

« M. Schwartz Kœchlin, venu à Paris pour offrir à M. Thiers la candidature sénatoriale pour Belfort, a reçu ce matin de l'ancien président de la République son acceptation définitive.

« M. Thiers, qui avait été porté sur la liste des candidats de Saône-et-Loire, fera connaître, dans une lettre adressée au comité républicain de ce département, les motifs qui l'engagent à refuser toutes les candidatures qui lui ont été offertes pour n'accepter que celle de Belfort. »

D'après plusieurs journaux, le délégué du conseil municipal de Paris pour les élections sénatoriales serait M. Victor Hugo, et le délégué suppléant, M. Spuller.

Sans doute on donnera à M. Victor Hugo le mandat impératif de voter pour lui, afin qu'il ne se laisse pas arrêter par sa modestie bien connue.

Un des journaux de Caen, l'*Ordre et la Liberté*, pose de son autorité privée la candidature au Sénat de M. le général de Vandœuvre. M. le Forestier de Vandœuvre est un enfant du Calvados qui compte 44 ans de bons et loyaux services dans l'armée. Il fut fait général après la bataille de Reischoffen où il s'était vaillamment distingué à la tête du 4^e régiment de cuirassiers.

Lundi matin a eu lieu à Paris la translation des corps des généraux Lecomte et Clément Thomas, tombés tous deux sous les balles de la Commune, le 18 mars 1871.

Le gouvernement, désireux de rendre un dernier et solennel hommage à la mémoire de ces deux premières victimes de l'insurrection, avait décidé qu'un service funèbre serait célébré lundi, à dix heures précises du matin, dans l'église des Invalides.

Une division de l'armée de Paris rendait les honneurs militaires aux dépouilles des deux généraux. Des députations de l'Assemblée nationale et des grands corps de l'Etat y assistaient.

Tous les abords de la place des Invalides étaient gardés par des détachements de cavalerie, et, seuls, les porteurs de cartes

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Souvenirs de collège.

L'ÉGLISE ROMAINE.

(Suite.)

IV.

Une de mes tantes me recueillit par pitié. C'est alors que je quittai Genillé pour venir à Sainte-Luce. J'avais environ neuf ans.

Sainte-Luce est bâtie en amphithéâtre sur les bords de l'Indre.

La partie la plus curieuse de la ville est le « Château », vaste enceinte fortifiée, qui renferme tout un quartier de la ville, au sommet d'une vaste prairie, au pied d'un coteau planté de vignes.

Belle-Aigue est relié à Sainte-Luce par une chaussée qui coupe les prés en ligne droite et jette une série de ponts sur les différents bras de l'Indre.

Ma tante ne s'était jamais mariée. Elle vivait seule dans le quartier retiré du Château, où elle

occupait, en compagnie d'une vieille servante, une maison à un étage, surmontée de mansardes, tout près de l'église de Notre-Dame.

Le soir même de mon arrivée, je fus installé dans une des mansardes, au-dessus de la chambre de ma tante.

Malgré le chagrin très-réel que je ressentais de la mort de mon père, je dormis tout d'un trait.

Mais le lendemain, selon la coutume des campagnards, je fus sur pied de très-bonne heure.

Une curiosité bien naturelle me poussa vers la fenêtre, que j'ouvris tout doucement, de peur de réveiller ma tante.

Je fus d'abord comme ébloui. La vue embrassait un paysage d'une vaste étendue et d'une délicieuse fraîcheur.

Par delà Belle-Aigue, sur la croupe des coteaux lointains, la forêt se profilait en longues lignes sombres sur un ciel d'un rose clair et transparent.

Puis le regard redescendait aux coteaux de Belle-Aigue, tout plantés de vignes et tachetés de petites maisonnettes bâties avec la pierre blanche du pays.

La vue s'arrêtait enfin sur la prairie, estompée encore de petites vapeurs flottantes qui dessinaient surtout les méandres de la petite rivière.

Plus près de moi, et vus pour ainsi dire à vol d'oiseau, s'entassaient les toits de la ville dans un désordre pittoresque ; quelques cheminées com-

mençaient à envoyer vers le ciel de minces spirales de fumée d'un bleu pâle ; toutes les autres seules dormaient.

Tout à mes pieds, dans les arbres d'un jardin que me cachait le rebord du vieux rempart, des oiseaux chantaient cette chanson si pleine d'allégresse qui annonce le lever du soleil.

L'air était si calme et si pur, que l'on entendait l'eau de la rivière battue par les palettes d'un moulin, à plus d'une lieue de distance.

Tout enfant que j'étais, je subissais, sans m'en rendre compte, le charme pénétrant de cette admirable matinée.

Je restai longtemps immobile, les regards fixés sur la forêt et sur la prairie, avant de les ramener sur les objets plus rapprochés de moi.

Ce fut avec une véritable surprise qu'en regardant vers ma gauche, je me vis tout près du clocher de Notre-Dame, si près qu'il me semblait que j'aurais pu le toucher de la main.

Il en est des monuments comme des visages humains ; quand on les voit seulement à distance, on leur attribue une physionomie qui est souvent fort différente de celle qu'ils ont quand on les contemple de plus près.

J'avais vu souvent ce clocher, mais seulement de loin, et comme perdu dans l'ensemble du panorama de Sainte-Luce.

Ici, il était si près de moi que cela l'isolait de

tout le reste, l'agrandissait outre mesure, et surtout lui donnait une physionomie toute nouvelle.

Le soleil, qui se levait en ce moment, l'éclairait de ses rayons encore obliques, et découpait par des ombres très-accentuées les écailles de pierre de son toit aigu, les dents de scie, les zigzags et les frettés des fenêtres. Cordons, modillons et dentelures s'enlevaient avec une vigueur incroyable sur le fond de la pierre, qui était d'un gris rosé, à la lumière du matin. Les colonnettes avaient un relief si puissant, et, pour ainsi dire, si vivant, qu'il me sembla que je voyais le vieux clocher pour la première fois, et que jusque-là j'en avais seulement connu l'ombre.

Au sommet d'un des clochetons, une pierre manquait : cela faisait une petite esplanade où une forêt d'herbes fines et grêles frissonnaient au vent frais du matin.

Plus bas, sur une corniche, se balançait une touffe de giroflées jaunes.

Toutes ces choses donnaient je ne sais quel charme de simplicité et de vie au vieux monument, et en rendaient pour un moment la poésie intelligible, même pour un enfant, même pour un petit paysan inculte comme je l'étais.

A travers les baies du clocher, je voyais la silhouette sombre des cloches se détacher sur le ciel.

La vue des cloches me fit songer au tintement lugubre et monotone de la cloche de Genillé pen-

d'invitation pouvaient traverser l'esplanade et se rendre directement à l'église.

La porte d'honneur de l'Hôtel des Invalides était tendue de draperies noires, et sur ces draperies figuraient les armes de la ville de Paris et des écussons mortuaires aux initiales des deux généraux.

Deux immenses lampadaires projetaient les reflets de leurs feux rougeâtres. Des faisceaux de drapeaux ornaient également l'entrée de l'Hôtel des Invalides.

Les deux corbillards, attelés de six chevaux richement caparottés, et les dix-sept voitures de deuil ont suivi la ligne des boulevards, escortés d'une double haie de fantassins, précédés et suivis d'escadrons de cavalerie.

Presque tous les généraux et officiers supérieurs de l'armée de Paris assistaient à cette cérémonie.

Les restes mortels des généraux Lecointe et Clément Thomas ont été déposés dans le monument érigé, au cimetière du Père-Lachaise, par les soins de l'Assemblée nationale.

Sur tout le parcours, les fronts s'inclinaient et la foule se découvrait respectueusement.

Etranger.

TURQUIE.

La Sublime-Porte a reçu du commandant de Gatchko le télégramme suivant :

« Dans la matinée du 24, on a vu un nombre très-considérable d'insurgés près du village de Kerstac. Cinq bataillons de troupes impériales furent expédiés contre eux.

» Le combat, engagé à quatre heures du matin, dura jusqu'à huit heures. Les insurgés, complètement défaits, ont gagné les montagnes avec des pertes considérables.

» Les troupes impériales ont remporté un succès complet avec peu de pertes. La plupart de ces insurgés étaient des Monténégrins.

» Les troupes impériales, malgré leur infériorité en nombre, ont vaillamment combattu, et les officiers aussi bien que les soldats se sont distingués par leur zèle et leur bravoure. Le lieutenant-colonel Bessim bey, qui a reçu une blessure, s'est particulièrement distingué. »

SUISSE.

La maison d'école du petit village de Hellikon (canton d'Argovie) s'est écroulée au moment où la population assistait à la distribution des cadeaux de l'arbre de Noël. Il y a eu 80 morts et 50 blessés parmi les enfants ou leurs parents.

ANGLETERRE.

Un grand sinistre maritime vient encore d'avoir lieu en Angleterre, sur les bords de la Tamise, à cent mètres de la petite ville de Gray. Le vaisseau-école le *Goliath* a été la proie des flammes ; il y avait à bord 465 enfants. Tout le monde n'a pu être sauvé ;

on parle d'une vingtaine d'élèves disparus et de la mort du directeur des cours ; quatre corps ont déjà été retrouvés, les autres n'ont pas reparu.

Il y a quelques années, la municipalité de Londres voulut faire élever les enfants des familles les plus pauvres, ainsi que tous ceux vagabondant dans les rues de Londres ; elle créa une école maritime. L'amirauté mit à sa disposition un ancien vaisseau en bois de 80 canons, le *Goliath*, muni d'une machine de 400 chevaux.

Le feu a pris à bord à huit heures du matin dans la lampisterie. C'est un enfant nommé Lauber qui a laissé tomber une lampe allumée dans un baril de pétrole. Immédiatement le liquide enflammé se répandit sur le pont avec une telle rapidité qu'à trois milles de distance les navires-école *Aretuse* et *Chichester* furent avertis instantanément du danger par les flammes.

Les enfants étaient presque tous à se changer dans le faux-pont.

Ces malheureux se précipitèrent en dehors, se cramponnant à tout ce qu'ils pouvaient saisir, se laissant tomber dans la Tamise en apercevant les embarcations. Près de quatre cents savaient nager, ils purent presque tous gagner la terre à la nage.

Tous les vendredis, le capitaine faisait faire l'exercice de l'abandon du navire ; dans les circonstances les plus favorables il fallait une demi-heure. Il y a eu dans l'incendie des traits de courage ; on a eu beaucoup de peine à arracher des pompes un grand nombre d'enfants qu'on y avait placés tout d'abord. Le navire est complètement brûlé.

Londres, 27 décembre.

Ce colonel Owen Williams, des Horse-Guards, actuellement attaché à la suite du prince de Galles, dans les Indes, a reçu ordre de s'arrêter en Egypte à son retour. Il y restera quelques mois pour organiser et développer la cavalerie égyptienne.

Loi sur les nouvelles taxes postales.

Par suite du traité concernant la création d'une Union générale des Postes, conclu à Berne, le 9 décembre 1874, entre les divers Etats désignés plus loin, l'Assemblée nationale, dans sa séance du 3 août 1875, a adopté les différentes lois dont la teneur suit.

TAXES A L'INTERIEUR.

La taxe des lettres nées et distribuables en France et en Algérie sera fixée, à partir du 1^{er} janvier 1876, conformément aux indications suivantes :

Lettres circulant de bureau à bureau.

Jusqu'à 15 grammes inclusivement : affranchies, 0,25 ; non affranchies, 0,40.

Au-dessus de 15 grammes jusqu'à 30 inclusivement : affranchies, 0,50 ; non affranchies, 0,80.

Au-dessus de 30 grammes jusqu'à 50 inclusivement : affranchies, 0,75 ; non affranchies, 1,20.

Au-dessus de 50 grammes, augmentation par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant : affranchies, 0,50 ; non affranchies, 0,75.

Lettres nées et distribuables dans la circonscription du même bureau et de Paris à Paris.

Jusqu'à 15 grammes inclusivement : affranchies, 0,15 ; non affranchies, 0,25.

Au-dessus de 15 grammes jusqu'à 30 inclusivement : affranchies, 0,30 ; non affranchies, 0,50.

Au-dessus de 30 grammes jusqu'à 50 inclusivement : affranchies, 0,45 ; non affranchies, 0,75.

Au-dessus de 50 grammes, augmentation par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant : affranchies, 0,25 ; non affranchies, 0,40.

Le port des échantillons des marchandises, avec ou sans imprimés, des épreuves d'imprimerie corrigées et des papiers de commerce ou d'affaires est fixé, par chaque paquet portant une adresse particulière, à 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Le port des circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix-courants, livres, gravures, lithographies en feuilles, brochés ou reliés, et en général de tous les imprimés expédiés sous bande, autres que les journaux, ouvrages périodiques, circulaires électoraux et bulletins de vote, est ainsi fixé :

De 5 grammes et au-dessous : 2 centimes.

Au-dessus de 5 grammes jusqu'à 10 inclusivement : 3 centimes.

Au-dessus de 10 grammes jusqu'à 15 inclusivement : 4 centimes.

Au-dessus de 15 grammes jusqu'à 50 inclusivement : 5 centimes.

Au-dessus de 50 grammes, le port est augmenté de 5 centimes pour chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant.

Sont maintenues toutes les dispositions des lois sur les taxes postales auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi.

Il y a lieu de remarquer que la nouvelle loi réduit des deux tiers le minimum du port des échantillons et des cinq sixièmes celui des épreuves corrigées et papiers d'affaires, et qu'elle établit une progression uniforme de 5 centimes par 50 grammes, au-dessus des premiers 50 grammes, aussi bien pour les épreuves d'imprimerie corrigées et les papiers d'affaires que pour les échantillons.

Le tarif des circulaires, prospectus, catalogues, etc., reste le même que précédemment jusqu'au poids de 15 grammes. Mais à partir de 15 grammes le port est de 5 centimes jusqu'à 50 grammes, et il suit, au-delà de ce poids, la progression de 5 centimes par 50 grammes. Le nouveau tarif offre l'avantage qu'à partir de 15 grammes il ne diffère plus de celui des échantillons et papiers d'affaires.

Les conditions relatives au dépôt, à l'expédition et à la distribution des objets auxquels elles s'appliquent, restent toujours en vigueur et ne subissent aucune modification.

TAXES A L'EXTERIEUR.

Les taxes à percevoir par l'administration des Postes pour l'affranchissement jusqu'à destination des lettres ordinaires, des cartes postales, des papiers d'affaires, des échantillons de marchandises, des journaux et autres imprimés expédiés de la France, de l'Algérie et des bureaux de poste français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays désignés au tarif ci-après, seront perçues conformément audit tarif :

Pays d'Europe, etc.

Lettres ordinaires, 30 centimes par 15 grammes.

Lettres recommandées, 30 centimes par 15 grammes et droit fixe de 50 centimes.

Cartes postales ordinaires, 15 centimes.

Cartes postales recommandées, 40 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés (ordinaires), 5 centimes par 50 grammes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés (recommandés), 5 centimes par 50 grammes et droit fixe de 25 centimes.

Etats-Unis.

Lettres ordinaires, 40 centimes par 15 grammes.

Lettres recommandées, 40 centimes par 15 grammes et droit fixe de 50 centimes.

Cartes postales ordinaires, 20 centimes.

Cartes postales recommandées, 45 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés (ordinaires), 8 centimes par 50 grammes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés (recommandés), 8 centimes par 50 grammes et droit fixe de 25 centimes.

Les lettres non affranchies provenant des pays précités seront passibles, à la charge des destinataires, savoir :

Celles des pays d'Europe, etc., d'une taxe de 60 centimes par 15 grammes.

Celles des Etats-Unis, d'une taxe de 70 centimes par 15 grammes.

Des lettres chargées, contenant des valeurs déclarées, continueront d'être admises pour l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse. Les envoyeurs de ces lettres devront payer, savoir :

Pour l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse :

30 centimes par 15 grammes, droit fixe de 50 centimes et droit proportionnel de 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Pour les Pays-Bas :

30 centimes par 15 grammes et 1 franc 80 centimes, à titre de droit fixe et proportionnel réunis, lorsque les valeurs déclarées n'excéderont pas 800 francs ; dans le cas contraire, il sera perçu 30 centimes par 15 grammes, 1 franc 80 centimes pour les premiers 800 francs et un droit proportionnel de 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs excédant 800 francs.

Le maximum des valeurs déclarées, pour une seule lettre, pourra atteindre 10,000 francs, par rapport à l'Allemagne, à la Belgique, aux Pays-Bas et à la Suisse, et 2,000 francs par rapport au Luxembourg.

Ces taxes devront toujours être acquittées en timbres-poste français. En cas d'insuffisance d'affranchissement, les lettres ordinaires seront expédiées comme non affranchies, et taxées en conséquence dans le pays de destination, sauf déduction de la valeur des timbres-poste.

Il ne sera pas donné cours aux cartes-correspondance, journaux et autres imprimés non périodiques, tels que prospectus, annonces et avis divers, non affranchis ou insuffisamment affranchis ; mais les livres et autres objets imprimés de valeur, les échantillons de marchandises et les papiers d'affaires non affranchis ou insuffisamment affranchis, seront expédiés comme lettres non affranchies ou insuffisamment affranchies suivant le

dant qu'on enterrait mon père.

J'eus le cœur très-gros ; mais en même temps, je me rappelai les bonnes paroles de ma tante, qui avait mis tout son soin à me consoler, pendant la route de Genillé à Sainte-Luce. Elle me disait que mon père était passé d'une vie d'épreuves et de chagrins à une vie heureuse et tranquille, où il avait retrouvé sa mère ; qu'il ne fallait plus songer au cercueil, ni à la terre où on l'avait enfoui, ni aux hommes en noir qui le portaient et m'avaient inspiré tant de terreur et d'aversion ; mais à cette vie nouvelle où le soleil est très-brillant, et où les enfants qui ont été bons et sages sont admis au bonheur de revoir leurs parents.

Toutes ces idées, un peu confuses dans ma tête, me touchaient cependant beaucoup. Tout, d'ailleurs, dans le moment présent, concourait à m'attendrir : le ciel si pur, le paysage si frais, le charme d'une belle matinée, et le voisinage du mystérieux clocher qui jetait sur toutes choses une teinte de gravité religieuse. Aussi je pleurai abondamment, mais sans amertume.

V.

Ma tante me laissa quelques jours à ne rien faire, pour m'acclimater ; j'avais toute liberté de parcourir la maison du haut en bas, et je me souvins qu'il m'arriva plus d'une fois de grimper quatre à

quatre les marches de l'escalier pour aller à la fenêtre jeter un coup d'œil d'ami au clocher.

Enfin, par une belle après-midi, ma tante me prit par la main, et me conduisit au collège.

Le collège de Sainte-Luce (*collegium Luccense*, dit une inscription gravée dans la pierre) était un ancien couvent de Barnabites, assez mal conservé, où s'étaient successivement ruinés une demi-douzaine de principaux, soit laïques, soit ecclésiastiques.

Le principal était alors un homme dont on disait merveilles, et qui devait à coup sûr relever le collège, si le collège pouvait être relevé.

C'était M. Jondelles, bachelier ès-lettres, officier d'académie, membre de plusieurs sociétés littéraires, auteur d'un abrégé d'Histoire universelle, que la jalousie de certaines gens (que M. Jondelles ne nommait pas, mais auxquels il faisait souvent de mystérieuses allusions) empêchait seule de parvenir à la seconde édition.

Quoi qu'il en soit, la première et unique édition s'écoulait tout doucement dans l'intérieur du collège de Sainte-Luce, pour le plus grand profit de la jeunesse luccéenne.

Tels étaient les titres pour ainsi dire officiels de M. le principal, ceux qui s'étaient au grand jour sur ses cartes de visite et en tête de ses prospectus, dont le pays était inondé périodiquement.

Mais on disait tout bas que M. Jondelles n'était

pas à sa place à Sainte-Luce ; que c'était un homme « de grands moyens » ; quelques-uns disaient même « de la plus haute volée » ; que cela se voyait bien à sa conversation ; qu'il serait depuis longtemps licencié ès-lettres s'il avait voulu l'être ; qu'il n'avait tenu qu'à lui d'être reçu dès sa première épreuve, s'il avait consenti à faire de certaines concessions, etc., etc.

Tel était l'homme éminent et redoutable devant lequel j'étais, moi chétif, sommé de comparaître.

Je ne connaissais alors aucun de ses titres à l'admiration de ses contemporains, et me les eût-on énumérés, je crois qu'ils m'eussent laissé dans une parfaite indifférence.

Ce qui me faisait battre le cœur, c'est l'idée que l'homme chez qui ma tante me conduisait fouettait sans doute les petits garçons toutes les fois qu'ils n'étaient pas sages. Et c'est si difficile d'être sage !

Quel battement de cœur lorsque ma tante tira le cordon de la sonnette, et que, bien loin, bien loin, à des profondeurs mystérieuses, la petite clochette fêlée fit entendre sa voix grêle !

Il s'écoula quelques minutes avant que la vieille maison donnât le moindre signe de vie. Le portier, comme je l'apprenais depuis, cumulait dans l'établissement les fonctions les plus diverses : ce n'était donc que par accident qu'il se trouvait parfois dans sa loge.

Par exemple, au moment où retentit notre appel, je n'aurais pas été surpris qu'il fût au dortoir à faire les lits, ou au jardin à arracher les herbes, à moins que par hasard il ne fût à la cuisine à laver la vaisselle, ou dans le cabinet de M. le principal à épousseter.

Nous étions dans l'attente, et nous ne disions rien ; j'eus tout le temps de songer aux profondeurs étranges de la vieille maison, et de dire adieu en moi-même à la liberté de la grande route et aux douceurs de l'école buissonnière.

VI.

Un pas lourd, nullement empressé, fit crier le sable de la cour ; la porte s'ouvrit, le portier nous servit de guide, et, deux minutes après, un petit garçon aussi penaud, aussi tremblant, aussi ahuri qu'un petit renard pris au piège, saluait gauchement, sur l'injonction de sa tante, le directeur temporel et spirituel du collège de Sainte-Luce.

(La suite au prochain numéro.)

cas, et traités en conséquence dans le pays de destination.

Les correspondances de toute nature échangées entre les pays de l'Union pourront être expédiées sans recommandation.

La taxe à percevoir comprendra, outre la taxe d'affranchissement respectif de ces objets, un droit fixe de 50 centimes par lettre et de 25 centimes par objet admis à la modération de taxe. Le port des avis de réception relatifs aux mêmes objets recommandés est uniformément fixé à 20 centimes.

Ce droit devra toujours être acquitté en timbres-poste français.

En cas de perte d'un envoi recommandé et sauf le cas de force majeure, il sera payé une indemnité de 50 francs à l'expéditeur, ou sur la demande de celui-ci au destinataire, par l'administration sur le territoire ou dans le service maritime de laquelle la perte aura eu lieu, à moins que, d'après la législation de son pays (tel est le cas, par exemple, de l'Angleterre, des Etats-Unis d'Amérique, de la Belgique, etc.), cette administration ne soit pas responsable pour la perte d'envois recommandés à l'intérieur.

Le traité de Berne ne renfermant aucune disposition relative aux lettres avec valeurs déclarées, on continuera à échanger avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse, les lettres portant déclaration de valeurs sous les conditions déjà en vigueur, sauf à tenir compte des modifications apportées dans la taxe d'affranchissement et le droit fixe.

Mais le traité de Berne ne vise pas exclusivement les correspondances échangées entre les pays compris dans l'Union.

Pour mettre nos tarifs en harmonie avec ces nouvelles dispositions, d'importantes modifications seront apportées dans le service des correspondances échangées entre la France et la plupart des pays étrangers d'outre-mer ainsi que les colonies françaises.

Ainsi, les nouvelles taxes seront perçues dans la progression de 15 en 15 grammes pour les lettres, de 50 en 50 grammes pour les échantillons et les imprimés, sauf pour le Brésil, où la progression sera de 15 en 15 grammes pour les lettres, de 40 en 40 grammes pour les échantillons et les imprimés.

Mais les papiers d'affaires ou de commerce et les cartes postales resteront soumis aux mêmes conditions d'envoi et aux mêmes taxes que les lettres ordinaires.

Telles sont en résumé les principales clauses du grand traité de l'Union générale des Postes dont l'exécution devra commencer à partir du 1^{er} janvier 1876.

Le public trouvera dans tout bureau de poste tous les renseignements utiles à ce sujet.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Lundi, les voisins du sieur Trigalon, cultivateur aux Ulmes, furent fort surpris de voir ouverte toute la journée la demeure de ce vieillard. Après plusieurs recherches, ils découvrirent le cadavre du bonhomme dans une enclère à vin, la tête ensanglantée.

On crut d'abord à un crime : le parquet de Saumur fut informé et se transporta aux Ulmes, assisté des docteurs Gaudrez, de Doué, et Besnard, de Saumur.

Rien n'avait été dérangé dans la chambre du père Trigalon, et 4,800 fr. qu'il possédait étaient parfaitement à leur place.

L'autopsie a démontré ensuite que ce vieillard avait succombé à une lésion organique du cœur, accompagnée d'une congestion aux poumons. La blessure qu'il avait à la tête était ancienne et avait pu être aggravée par la chute du corps, mais n'était pas capable d'entraîner la mort.

On suppose que le vieillard sera venu dans sa cave sans lumière, qu'il aura heurté des bois qui se trouvaient sur son passage et qu'il sera tombé dans son enclère, où sa lésion organique l'a tué.

Le bruit de ce prétendu crime a causé hier dans notre ville une vive émotion. Heureusement, elle n'était pas fondée.

Le Journal de Maine-et-Loire annonce la mort de M. Gauja, ancien préfet de Maine-et-Loire. Voici la notice qu'on lui adresse de Tours, où s'était retiré cet homme excellent, dont la perte causera d'unanimes regrets :

« M. Gauja avait fait beaucoup de bien dans notre pays. C'était un des préfets les plus aimés de la monarchie de 1830. Esprit très-distingué, très-conciliant, très-modéré,

caractère aimable, il comptait des amis dans tous les partis, malgré ses opinions très-ardentes, très-arrêtées et très-vivement exprimées. Dans toute la force du terme, c'était un homme sincère et bon.

» Préfet d'Angers sous Louis-Philippe, le 2 Décembre le trouva préfet de Nantes. Il donna sa démission après le décret qui enlevait leurs biens aux princes d'Orléans.

» Retiré en Maine-et-Loire, aux Rosiers, il y vivait dans l'étude et la retraite, quand la guerre de 1870 vint le frapper des premiers par la mort de son gendre, M. Desborties de Beaulieu, lieutenant-colonel des cuirassiers de Reischaffen, tombé héroïquement aux côtés de Mac-Mahon.

» M. Thiers lui offrit la préfecture de la Vendée : il accepta. Son grand âge, ses infirmités l'avaient déterminé, il y a deux ans, à abandonner définitivement une administration qu'il aimait, et un pays où il était entouré d'un universel respect, et où sa mort cause aujourd'hui comme un deuil public.

» En quittant la préfecture de la Vendée, M. Gauja vint se fixer à Tours pour faciliter l'éducation de ses petits-enfants, dont il s'occupait activement.

» M. Gauja était catholique de cœur et de conviction. Aucune cause ne possédait davantage, depuis de longues années, ses plus vives sympathies que la cause de l'Eglise. Un jour, il voulut même, par une lettre touchante, faire parvenir jusqu'aux pieds de Pie IX l'expression de son admiration et de son filial dévouement. Aussi, il n'avait point attendu l'approche de la mort pour revenir à la pratique de la vie chrétienne. Il dut cette grâce en dernier lieu à l'amitié que lui portait Mgr l'évêque de Luçon, aujourd'hui archevêque de Tours, qui a voulu adoucir ses derniers moments, en l'administrant lui-même et en lui prodiguant, avec les consolations de la religion, les témoignages de son affection.

CHINON. — Mercredi soir, de 2 à 5 heures, de nombreux curieux se portèrent au Vieux-Marché, sur le bruit répandu qu'un nouvel éboulement s'était produit dans les caves pratiquées sous le château, au pied de la Tour du Moulin, et appartenant aux époux Guérinière-Herpin, et que, par suite, un ouvrier avait été tué et un autre blessé.

Voici, d'après les renseignements qui ont été fournis au Journal de Chinon, ce qui a eu lieu :

Nos lecteurs savent déjà que, dans la nuit du 5 au 6 courant, un immense bloc de rocher s'était détaché du plafond des caves et en obstruait l'entrée. Pour les débayer et mettre à même de procéder plus tard à des travaux de consolidation, des ouvriers avaient été aussitôt mis à l'exploitation de cet éboulement qui doit, dit-on, produire au moins quatre mille quartiers et de nombreux mètres cubes de moellons.

Mercredi donc, vers 2 heures, les ouvriers furent surpris par la chute d'un bloc de rocher qui se détacha avec fracas. Deux d'entre eux n'eurent pas le temps de fuir : l'un, Volant, fut tué sur le champ ; l'autre, Chaumielle, eut la jambe gauche broyée. Un troisième, Guérineau, fut rasé par le bloc et put se mettre à l'abri dans une anfractuosité. Enfin, le quatrième, le fils Volant, pauvre enfant de 14 ans environ, eut la douleur de voir son père couché sous le rocher. Sain et sauf, il gagna l'extérieur et appela au secours.

Plusieurs personnes accoururent aussitôt ; elles se portèrent résolument vers l'endroit du sinistre et retirèrent le corps du malheureux Volant. Nos regrettons de ne pas connaître tous ces sauveteurs ; parmi eux nous avons entendu citer les noms de MM. Sinton, Grolleau, Rigault et Victor Renard. On transporta de suite à l'hospice le mort et le blessé ; ce dernier y reçut les premiers soins de M. le docteur Sinton.

M. le sous-préfet, M. le maire et M. le capitaine de gendarmerie se rendirent aussitôt sur les lieux et enjoignirent de ne laisser pénétrer qui que ce soit dans les caves, théâtre de l'accident.

A la suite de ce nouvel éboulement et des malheurs qu'il a causés, M. Favreau, architecte de l'arrondissement de Chinon, a reçu la mission difficile et importante de procéder à l'examen le plus minutieux des caves Guérinière. Il est, en outre, chargé d'en faire un rapport qui sera adressé à M. le préfet.

Cette récente catastrophe a jeté la ville de Chinon dans un émoi facile à concevoir.

Jusqu'ici, aucun travail ne se manifeste dans la vieille forteresse sous laquelle est pratiqué le souterrain ; mais, malgré cela, il était du devoir de l'administration de mettre tous ses soins à prévoir et à prévenir, s'il est possible, le moindre danger.

Espérons que le rapport de M. Favreau n'aura rien d'inquiétant pour la ville et qu'il viendra calmer les justes alarmes des familles qui habitent au pied de la Tour du Moulin.

M. Montéage, avocat, docteur en droit, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Calais (Sarthe), en remplacement de M. Ledemé, qui a été nommé substitut du procureur de la République à Saumur.

Le 24 décembre 1875, le ministre de la guerre a décidé que la limite d'âge pour l'admission au concours de 1876 sera prorogée d'un an pour tous les candidats qui ont atteint cette limite en 1875.

C'est un achèvement à une prorogation définitive à l'âge de 24 ans dans la limite pour l'admission à Saint-Cyr.

Les feuilles parisiennes nous apprennent que les congés du jour de l'an dans les lycées sont fixés de la manière suivante : le 30 décembre, qui est un jeudi, il y aura classe matin et soir ; les vacances dureront le vendredi, le samedi, le dimanche et le lundi.

Le vieux proverbe qui dit que « les jours se suivent, mais ne se ressemblent pas, » peut s'appliquer pleinement à la période météorologique que nous traversons. Depuis une quinzaine, il n'y a pas deux journées de suite qui fussent semblables au point de vue atmosphérique : mercredi, pluie ; jeudi, soleil ; vendredi, nuages ; samedi, beau temps ; dimanche, brume.

Pendant que nous sommes en train de citer des proverbes, rappelons les dictons populaires relatifs à l'époque où nous sommes. L'un dit :

Noël au jeu, Pâques au feu ;
Noël au feu, Pâques au jeu.

Une variante de cette prédiction s'exprime ainsi :

A Noël les mouchérons,
A Pâques les glaçons.

Les mouchérons, il y a longtemps qu'ils ont été tués par la gelée ; mais cela n'empêche pas que les dernières journées n'aient pas été froides. Si l'on prenait au sérieux, comme le font trop de gens, les aphorismes que nous venons de citer, il serait peu aisé de les concilier cette année et d'en tirer conclusion ; mieux vaut se contenter des indications données par celui-ci, qui, avec son caractère de généralisation vague, est infiniment plus commode à faire cadrer avec les événements :

Si l'hiver ne fait son devoir
Aux mois de décembre et janvier,
Au plus tard il se fera voir
Dès le deuxième février.

On ne pourrait sans injustice reprocher à l'hiver de n'avoir pas fait « son devoir » en décembre, et nous n'aurons pas à constater s'il est vrai, comme semble le dire le proverbe, qu'il vienne toujours tôt ou tard.

NARCISSE PELLETIER.

On n'a pas oublié la curieuse histoire de Narcisse Pelletier, qui, après dix-huit ans de séjour parmi les sauvages d'Australie, avait été retrouvé par des matelots anglais. On se souvient que Narcisse Pelletier s'était complètement identifié avec la vie des indigènes au point d'oublier sa langue maternelle, qu'il réapprit d'ailleurs avec une rapidité extraordinaire.

Or, Pelletier vient d'être rapatrié. Une dépêche de l'Agence Havas, datée de Marseille le 18 décembre, nous apprend qu'il est parti de Toulon pour Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée), son pays natal. Son frère est venu le recevoir lorsqu'il a débarqué du transport le Jura, venant de Nouméa. La mère de Pelletier est encore vivante.

Narcisse Pelletier habite donc maintenant l'arrondissement des Sables-d'Olonne. Il aurait donné des détails pleins d'intérêt sur l'Océanie.

Faits divers.

La mort du marquis de Saint-Georges va

laisser un grand vide dans le monde musical et littéraire.

M. de Saint-Georges a été le collaborateur de tous les principaux opéras représentés en France depuis quarante ans. Parmi tous les livrets d'opéras ou d'opéras-comiques qu'il a écrits, il y en a quelques-uns qui sont de vrais bijoux ; M. de Saint-Georges était âgé de 75 ans.

Lundi ont eu lieu à Paris, en l'église Saint-Eugène, les obsèques du marquis de Saint-Georges. Une compagnie du 82^e de ligne rendait les honneurs militaires. M. de Saint-Georges était officier de la Légion d'Honneur. Sur la tombe, cinq discours ont été prononcés ; un entre autres par M. Paul Féval.

La presse s'était émue dernièrement de l'état malheureux dans lequel se trouvait M^{me} veuve Imbert, la courageuse émissaire qui franchit plusieurs fois les lignes allemandes autour de Metz.

Nous apprenons que le ministre des finances vient de récompenser son patriotisme en lui donnant un bureau de tabac à Châtelerault.

C'était au mois de septembre 1870. M. Crémieux, délégué du gouvernement de la Défense nationale, arriva à Tours pour y représenter à peu près tous les ministères ; et, comme il était en particulier ministre des cultes, il eut la pensée, en israélite économe, de se faire loger à l'archevêché, plutôt que de s'adresser à l'hospitalité peu économe des habitants.

Il se présenta donc, M^{me} Crémieux au bras, au palais de l'archevêque, transformé en ambulance et tout rempli de blessés.

« — Monseigneur, dit-il au prélat, c'est la République qui vient en ma personne vous demander un abri ; pouvez-vous me recevoir ? »

« — Monsieur le ministre, répondit l'archevêque avec un sourire, je ferai de mon mieux : mon palais est une ambulance : je recevrai la République ! »

Dernières Nouvelles.

La commission de permanence sera nommée aujourd'hui. On dit que certains groupes demanderont une prorogation jusqu'au 15 janvier et une dernière session. Cette proposition n'a aucune chance d'être acceptée, et l'Assemblée se séparera vendredi.

Les préfets se succèdent toujours à Versailles pour recevoir les instructions de M. Buffet.

On commente beaucoup la déclaration faite lundi par M. Dufaure et le déplaisir qu'elle aurait causé à M. Buffet.

On a reçu des îles Philippines la nouvelle d'un terrible ouragan qui a ravagé le pays le 30 novembre. 250 personnes ont été tuées ; 3,800 habitations et toutes les récoltes sont détruites. La plupart des animaux domestiques ont péri.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 28 décembre.

Nous ne savons si c'est la tumultueuse séance d'hier qui a causé une fâcheuse impression à la Bourse, mais notre marché a été très-faible aujourd'hui, et nos rentes ont particulièrement souffert.

Le 5 0/0 a perdu 20 cent. Il était hier très-ferme à 104,42 1/2 et nous le retrouvons aujourd'hui, en clôture, assez faible à 104,22 1/2.

Le 3 0/0 a également perdu 15 cent. et on ne le cote plus qu'à 65,77 1/2.

La plupart des valeurs ont d'ailleurs subi une baisse sensible. L'Italien qui avait gagné hier 50 cent. a reculé aujourd'hui de 52 et il est actuellement à 73,42 1/2.

Le Crédit mobilier qui s'était maintenu depuis quelque temps avec une si grande fermeté a baissé de 2 fr. 50, mais vu la faiblesse du marché, cette baisse est sans gravité et nous sommes certains qu'elle est toute passagère.

Soixante centimes de baisse sur le Turc qui ferme, sans affaires d'ailleurs, à 23,20. Les Lots tombent à 58,50.

Le Pérou qui était hier à 23 1/2 fait maintenant 23 1/8.

La Banque ottomane a baissé de 5 fr. et fait 450 ; la Banque de Paris s'est maintenue ferme à 1107, 50.

Extérieure espagnole, 17 1/8 ; Intérieure espagnole, 16.

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. Voir aux annonces.)

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
N° 4743. — 25 Décembre 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par Chapelier. — Personne, nouvelle hollandaise, par M. Henri Havard (suite). — Nos gravures: Les sénateurs inamovibles; — Le voyage du prince de Galles; — Le brouillard du 15 décembre à Paris; — Attaque par le feu d'une maison barricadée et crénelée, tableau de M. de Neuville; — Inauguration du chemin de fer de Toulon à Hyères; — Le naufrage du *Deutschland*. — 97 fr. 59 c., histoire d'un caissier. — Les Théâtres. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Jeanne d'Arc, par M. H. Wallon.

Gravures: Les sénateurs inamovibles (72 portraits). — Le voyage du prince de Galles: entrée du prince à Baroda; — Les éléphants du guicovar de Baroda rangés sur le passage du prince; — Entrevue du prince avec le maharajah de Oudeypour. — Attaque par le feu d'une maison barricadée et crénelée, tableau de M. de Neuville. — Inauguration du chemin de fer de Toulon à Hyères; la promenade des Palmiers; — Vue générale d'Hyères; la prise de la gare du chemin de fer. — Le naufrage du *Deutschland*: pillage du salon des premières au moment du transbordement; — Sauvetage des naufragés

par le remorqueur le *Liverpool*. — Jeanne d'Arc, par M. H. Wallon. — Rébus.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie*

du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M^{lle} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses,

7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 40 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, chez M. d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. T. EXIRAC, rue M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. ROSSIGNOL, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Évitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes. (531)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 30 — — —
1 — 40 — — du soir.
7 — 40 — — —

Départs de Poitiers pour Saumur:
6 heures — minutes du matin.
10 — 30 — — —
12 — 30 — — du soir.
6 — 40 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 DÉCEMBRE 1875.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	75	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	738	75	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	96	»	»	Crédit Mobilier	196	25	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	695	»	»
5 % jouiss. novembre	104	20	»	Crédit foncier d'Autriche	500	»	2 50	Société autrichienne, j. janv.	863	»	8 75
Obligations du Trésor, 1. payé.	480	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	320	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	25	»	Est, jouissance nov.	375	»	2 50	Orléans	323	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	960	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	319	75	»
— 1865, 4 %	502	30	2 50	Midi, jouissance juillet.	725	»	»	Est	310	75	»
— 1869, 3 %	370	»	»	Nord, jouissance juillet.	622	50	2 50	Nord	325	»	»
— 1871, 3 %	343	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	1070	»	»	Ouest	319	»	»
— 1875, 4 %	465	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. aout.	25	»	»	Midi	316	25	»
Banque de France, j. juillet.	3860	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1070	»	»	Deux-Charentes	287	50	»
Comptoir d'escompte, j. aout.	618	75	»	Société Immobilière, j. janv.	25	»	»	Vendée	230	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	311	25	1 25	Canal de Suez	518	75	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	905	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — express.
7 — 17 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 35 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — omnibus.
9 — 41 — — — express.
4 — 44 — — — soir, omnibus.
10 — 28 — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON
A Saumur, place du Marché-Noir, n° 1, et rue du Puits-Neuf, n° 23. S'adresser audit notaire ou à M. LOISELLEUR, rue d'Orléans. (589)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON
A Saumur, ancienne route de Tours, dépendant de la succession Bonnard. S'adresser audit notaire. (624)

A LOUER UNE MAISON
Sise à Noyant, canton de Gennes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON
Rue de l'Échelle. S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

PAS CAPITALISTE
ne voudra perdre l'occasion de se procurer gratuitement le *Manuel des Capitalistes*, contenant des renseignements détaillés sur toutes les Sociétés par actions. Magnifique volume de 400 pages in-8° doré en prime par le *Mouleur de la Banque*, 52 N° par an, pour 4 fr. Envoi d'un N° gratuit sur demande, 7, rue Lafayette, Paris. (543)

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année. S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de quinze à seize ans, de bonne famille et de bonne éducation, désireux d'apprendre le commerce de gros et la langue anglaise, pour être employé au pair dans une maison de commerce de Dublin (Irlande). S'adresser par lettre, en donnant références, à M. G. BOUQUEREAU, 15 bis, rue de Maubeuge, Paris.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

L. HUET, NATURALISTE-EMPAILLEUR.
Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR.

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs. Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements. Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

RIELLANT DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

8 fois sur 10
les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les *Perles d'essence de térébenthine* du docteur CLERTAN. Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas. Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes. L'essence de térébenthine, devant être rectifiée avec des soins tout spéciaux, se défie des imitations, et comme garantie d'origine exige sur chaque flacon la signature CLERTAN. Dépôt, à Saumur, pharmacie Besson, et dans la plupart des pharmacies. (575)

ALMANACH

MAGASIN PITTORESQUE

POUR 1876

Aucune des gravures ni aucun des articles n'ont été publiés dans le MAGASIN PITTORESQUE.

PRIX, pour Paris, 50 cent., — franco par la poste, 75 cent.

On peut se procurer dès aujourd'hui les *Almanachs* de 1851 à 1876: *Séparément*, en une brochure de 64 pages, ornée d'un très-grand nombre de vignettes imprimées sur très-beau papier avec le même soin que celles du *Magasin pittoresque*; *Ou réunis en collection*, par volumes contenant le nombre d'*Almanachs* désigné par les acheteurs. Les *Almanachs* réunis en volumes se paient également 50 centimes chacun, et franco par la poste, 75 centimes.

Aux Bureaux, quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE
CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romain, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sawagot, 43 vol. cartonnés. 390 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr.
BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 480 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 400 fr.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8°. 360 fr.
MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures. 418 fr.
LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout in-8°. 52 fr. 50 in-8°.
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 15 vol. 600 fr. 20 francs par mois.
DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4° illustré. 60 fr.
SEGUR (de). Histoire universelle, 7 vol. 37 fr. 50.
DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV, 49 vol. in-8°. 444 fr.
LUNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8°. 102 fr.

OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles: Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 41 volumes grand format. Prix: 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le